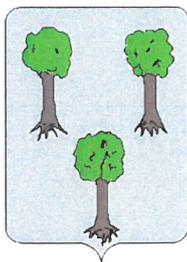


2020 051

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
19 juin 2020

Séance du 25/06/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
11

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,
Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ,
Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
11

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2020_027 Désignation des membres de la CCID

Monsieur le Maire rappelle l'article 1650 du code général des impôts :

"Dans chaque commune une commission communale des impôts directs est instituée et présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes et en ce qui nous concerne : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. La nomination a lieu, en principe, dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/06/2020
004-210401097-20200625-D_2020_027-DE

2020 - 052

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal."

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a donc lieu de procéder à la désignation des nouveaux membres qui participeront aux travaux de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il convient de proposer 24 personnes (12 titulaires/12 suppléants) à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux qui retiendra 12 membres (6 titulaires/6 suppléants).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **PROPOSE** les membres suivants à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
* Mme NICOLLET Véronique	* Mme BIANCARELLI Sandra
* Mr PIGANEAU Dominique	* Mr MICHEL Christian
* Mr CLAUDE Patrick	* Mme MAZOYER Isabelle
* Mr ARCIDIACONO Dominique	* Mme MUNUERA Marie
* Mr DUPAS Emmanuel	* Mr POURCEL Daniel
* Mr HERNANDEZ Michel	* Mr TALBOT Florent
* Mr NICOLLET Stéphane	* Mr TRON Noël
* Mr ASTAUD Gilles	* Mr DELAMARRE Hugues
* Mr PUISSANT Pierre	* Mr RESSEGAIRE Thierry
* Mme GALLEY Eliane	* Mme MESLE Anne
* Mr BONNET Claude	* Mme MARTIN Henriette
* Mr POLO-RIVA Julien	* Mme BOHAIN Nancy

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

